

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002 -0141 DU 03 AVRIL 2002
Portant nomination et Promotion à titre
exceptionnel et civil dans l'Ordre
National du Bénin de Monsieur le Professeur
François Adébayo ABIOLA

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2001-170 du 7 Mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU l'Extrait du Relevé des Décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 31 Octobre 2001 communication 1493/01 ;
- VU la Lettre n° 027/MESRS/CAB/DC/SP-C du 14 Janvier 2002 relative à la décoration du Professeur François Adébayo ABIOLA, Directeur de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine de Dakar ;

Après avis du conseil de l'Ordre National du Bénin ;

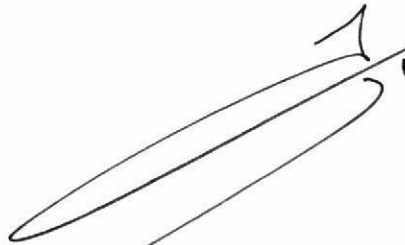
DECRETE :

Article 1er : Est nommé et promu à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang de la date de sa réception dans l'Ordre au grade d'Officier, Monsieur le Professeur François Adébayo ABIOLA, Directeur de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine de Dakar, en reconnaissance des éminents et exceptionnels services rendus à la Nation Béninoise.

Article 2 : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 Avril 2002

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
 National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 - HAAC 2 – CES 2 - MINISTRES 21 –
 GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT
 3 – BN-DAN-ONIP 3 –UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.